



**ARRETE N° 2020/313/DDH modifiant l'arrêté n°2019/51/DDH du 12 avril 2019
PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS
AU SEIN DU COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le Président de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 24 mai 2018, fixant à 4 le nombre des représentants titulaires (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) du personnel au CT ;

Vu le procès-verbal établi par l'autorité territoriale de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant répartissant les sièges entre les organisations syndicales au vu des résultats aux élections des représentants du personnel au comité technique ;

Considérant le résultat des élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de l'établissement public, les représentants relevant du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) ;

Considérant que l'organisation de l'administration nécessite la modification de l'arrêté n°2019/51/DDH ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés en tant que représentants de l'établissement relevant du CHSCT les membres ci-après :

1.1. PRESIDENT

- * *M. Cédric CORNET*

1.2. REPRESENTANTS TITULAIRES

- * *Mme Nanouchka LOUIS – Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant*
- * *Mme Myriam BROSSIUS – Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant*
- * *M. William KORUTOS – Directeur de l'audit prospective et grands projets transversaux*
- * *M. Michel ANTOINE – Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement Territorial*

1.3. REPRESENTANTS SUPPLEANTS

- * *Mme Marguerite MURAT – KANCEL – Conseillère communautaire*
- * *Mme Marie-Claude IBO - Directrice des Assemblées*
- * *M. Guy BACLET – Vice Président de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant*
- * *M. Pascale SUENON-NESTAR , Directeur Général Adjoint Pôle Développement Durable*

Article 2 : Prend acte des désignations des représentants du personnel par les **organisations syndicales représentatives**, ainsi :

2.1. REPRÉSENTANTS TITULAIRES

➤ SYNDICAT FORCE OUVRIERE

- * *Mme Anna ACHILLE, Directrice de l'Ingénierie Financière des Projets*
- * *M. Éric MOUNSAMY, Chef d'équipe de déchèterie*

➤ SYNDICAT UNSA

* Mme Cynthia RAMIER - *Superviseur des déchèteries*

* M. René BERCHEL - *Chef d'équipe de déchèterie*

2.2. REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS

➤ SYNDICAT FORCE OUVRIERE

* Mme Christina RAGHOUNANDAN - *Agent de déchèterie*

* M. Dérick NICOLAS - *Agent de déchèterie*

➤ SYNDICAT UNSA

* Mme Mildrède THEODORE – *Brigade des plages*

* M. Laurent RAMASSAMY – *Agent de déchèterie*

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté transmis au représentant de l'État.

Fait à Gosier, le **06 AOUT 2020**

Le Président



ORNET

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.